MAIRIE
DE
FÉLINES-MINERVOIS
34210

Tel : 04 68 91 41 70
Fax : 04 68 91 53 72
mairie@felinesminervois.fr

Tarification Location des salles communales

LES PRINCIPES

Toutes les résidences d'artistes se font au Cellier sur projet concerté avec l'adjointe Culture.
Le cellier n'est pas prêté pour des festivités privées ou des repas de privés ou d'associatifs.
Après examen au cas par cas, l'usage des salles municipales est autorisé à des organismes, associations ou entreprises pour des opérations ou activités professionnelles.
Ces utilisations sont subordonnées à la signature du règlement intérieur des salles et au paiement d'une caution.

LES COÛTS

Evènement ponctuel		
	CELLIER	**FOYER**
Associations du village*	Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance Ménage éventuel : 30 €	Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance Ménage éventuel : 30 €
Résidences d'artistes* (au cellier uniquement)	Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance Ménage éventuel : 30 €	Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance Ménage éventuel : 30 €
Privés ou Associations extérieures*		50 € pour moins de 30 personnes 150 € pour plus de 30 personnes 200 € pour les non-résidents et les associations n'ayant pas leur siège sur la commune Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance Ménage éventuel : 30 €
Evènement périodique		
	CELLIER	**FOYER**
Associations du village*	Loyer 50 € Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance	Loyer 50 € Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance
Associations extérieures*	Loyer de 200 € Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance	Loyer de 200 € Chèque de 200 € de caution Attestation d'assurance

**La commune se réserve le droit de disposer des salles en cas de nécessité*

A noter : *Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Association de Gestion des événements municipaux.*